



Désherbage des maïs

choisissez la souplesse pré-post

ISARD[®]

EN PRE-LEVEE

 **BASF**
The Chemical Company

Les avantages d'ISARD® en pré-levée :

► Puissance et régularité sur les graminées estivales

Maîtrise des graminées dès la pré-levée: panics, sétaires, digitaires et pâturins.

Gestion des levées échelonnées

Régularité même si les conditions sont plus difficiles, de par les caractéristiques physico chimiques du dmta-p.

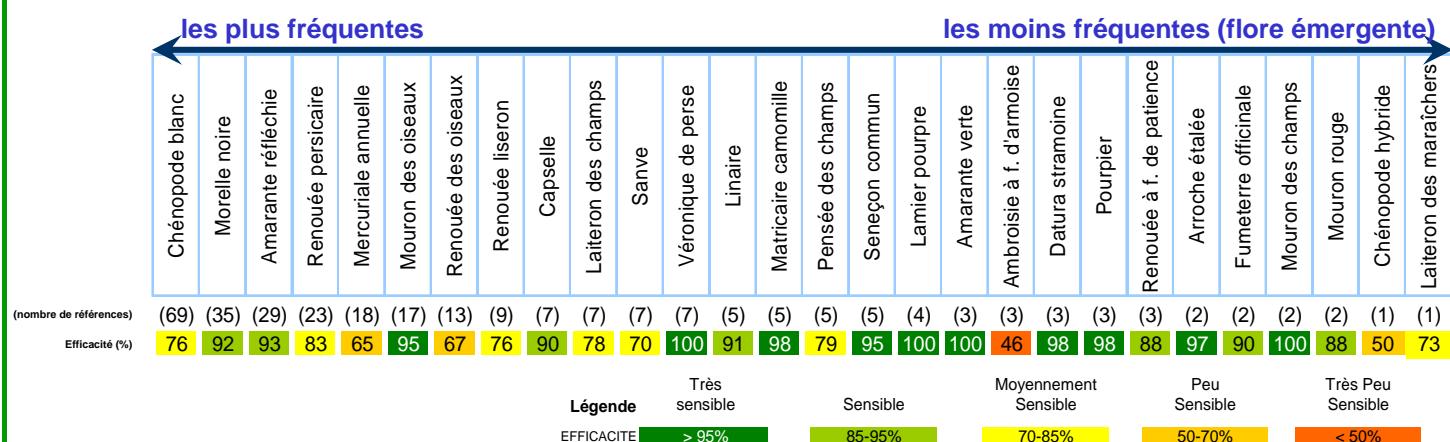
► Une action complémentaire sur dicotylédones

Dans un programme Pré puis Post, ISARD® contribue à **simplifier le désherbage complémentaire en post-levée** : moindre pression dicotylédones, levées groupées. Cette action complémentaire sur dicotylédones, y compris sur la flore émergente, fait d'ISARD® une très bonne base de programme

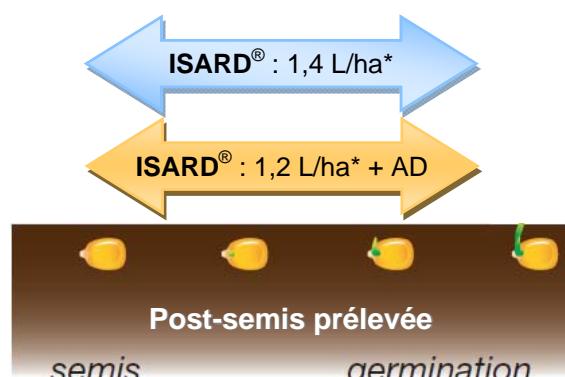
Champ d'action d'ISARD® évalué sur les essais homologation et démonstration de 1999 à 2006

ISARD® en post-semis / pré-levée à la dose de 1.2 à 1.4 L/ha

Observations 60 jours après application - (nb) : nombre de références



► Positionnement



* à adapter selon la situation
et le type de sol

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**



Désherbage des maïs choisissez la souplesse pré-post

ISARD® EN POST-LEVÉE

BASF
The Chemical Company

Les avantages d'ISARD® en post-levée :

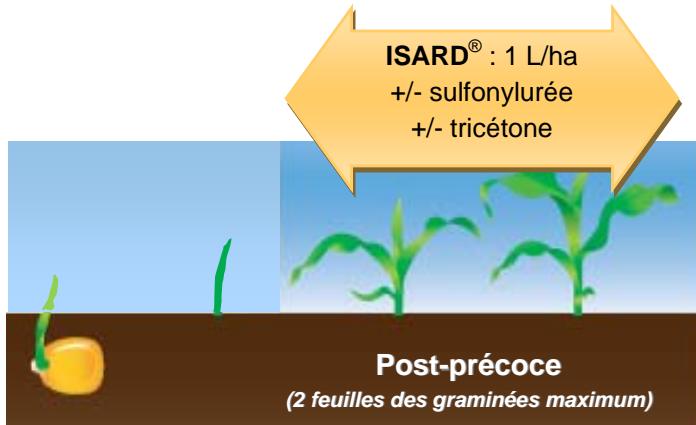
Association : Isard® (1L/ha) + tricétone + sulfonylurée
si nécessaire, possibilités de mélange avec un anti-vivace (nous consulter)

Meilleure efficacité et régularité du passage de post-levée

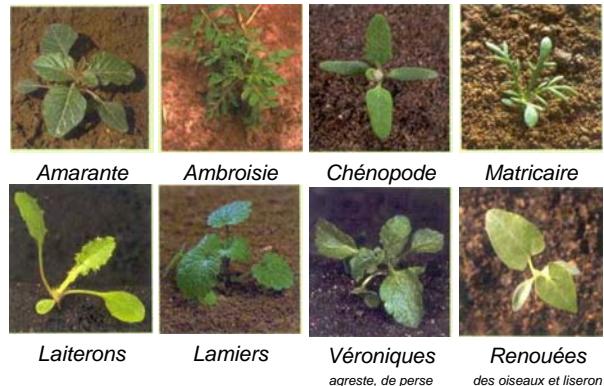
En ajoutant Isard® à son programme de désherbage de Post-levée l'agriculteur va renforcer l'efficacité de son traitement tout en obtenant :

- une plus grande régularité d'action sur graminées et dicots,
- de la persistance sur les graminées estivales

Dans de nombreux cas, cette pratique évite de recourir à une seconde application de type tricétone + sulfonylurée



- un apport sur 8 dicotylédones importantes.



Les 3 clés de la réussite ISARD® en post-levée:

► Des interventions précoces :

appliquer tôt (stade du maïs 2 – 3 feuilles) et sur des adventices peu développées.

► Des applications lorsque les conditions météorologiques sont favorables

Une hygrométrie élevée, une température modérée (<25 °C), des amplitudes thermiques faibles.

► Un sol frais et humide

pour que les matières actives se positionnent et puissent agir dans de bonnes conditions.

Carte d'identité de l'ISARD® :

ISARD® : Marque déposée BASF - Autorisation de vente n° 9900251 - Composition : 720 g/L de dmta-p - Formulation : EC - Classement toxicologique : Xn : nocif ; N : Dangereux pour l'environnement - R22 Nocif en cas d'ingestion. - R36/38 Irritant pour les yeux et la peau. - R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique - Délai de rentrée dans la culture : 48 heures. - Distance aux points d'eau : respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 m - Usages et doses autorisées sur graminées et dicotylédones : maïs : 1,4 l/ha en pré-levée et post-levée précoce (à partir de 1 feuille – Stade BBCH 11)- Délai avant récolte sur maïs : 90 jours sur maïs fourrage, 100 jours sur maïs grain, et 60 jours sur maïs doux. Nombre d'application par an sur Maïs : 1 - Respecter un délai de 140 jours entre l'application de la préparation Isard® et le semis ou la plantation de céréales à pailles suivantes - Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer Isard® ou tout autre produit contenant du DMTA-P sur betteraves et chicorées plus d'une fois (en dose fractionnée ou non) tous les 2 ans sur la même parcelle. Autres cultures : 1 par an. Porter des gants et un vêtement de protection lors de l'ensemble des étapes de manipulation et d'application du produit. Le port d'un appareil de protection oculaire est recommandé. Pour les autres usages, veuillez consulter le site de BASF Agro : www.bASF-agro.fr Dangereux - Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi. Edition Février 2012 – Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du n° Azur BASF Agro 0810 02 30 33, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. REF 485MAIHBE0212OUEST

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0810 02 30 33 ou www.bASF-agro.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N° Vert 0 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0810 12 18 85 ou www.adivalor.fr